



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B3.1

N° de la demande : 2008-5886
Catégorie : B3.1 (Nouvelles étiquettes ou modifications à l'étiquette – Augmentation de la dose d'application)
Produit : Herbicide Equinox EC
N° d'homologation : 27603
Matière active (m.a.) : Tépraloxydime (TPA)
N° de document de l'ARLA : 1871531

But de la demande

La présente demande vise la modification de l'homologation de l'herbicide Equinox EC (Equinox EC Herbicide) afin d'augmenter la dose d'application maximale utilisée sur les cultures de canola pour le produit appliqué seul et augmenter la dose d'application maximale sur les cultures de canola tolérant à l'imazéthapyr et à l'imazamox pour le produit mélangé en cuve avec l'herbicide Odyssey WDG (Odyssey WDG Herbicide).

Évaluation des propriétés chimiques

Une évaluation des propriétés chimiques n'est pas nécessaire pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de tépraloxydime dans le canola et dans le canola tolérant à l'imazéthapyr et à l'imazamox (caractère Clearfield) n'a été présentée à l'appui de l'augmentation de la dose d'application de la matière active tépraloxydime sur l'étiquette de l'herbicide Equinox EC. Les données sur les résidus présents dans et sur le canola issues d'essais sur le terrain réalisés antérieurement ont été réévaluées dans le cadre de la présente demande. De plus, une étude sur la transformation du canola traité a également été réévaluée afin de déterminer la probabilité de concentration des résidus de tépraloxydime dans les denrées transformées. Après examen des données sur les résidus présents dans le canola, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a jugé que les données étaient acceptables à l'appui d'une augmentation de 20 % de la dose d'application et conclu que cette augmentation ne pose de risque inacceptable pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

L'utilisation proposée de la préparation commerciale (PC), l'herbicide Equinox EC, sur les cultures de canola et de canola tolérant à l'imazéthapyr et à l'imazamox correspond au profil d'emploi homologué pour la matière active. Le produit ne devrait poser aucun risque inacceptable pour les travailleurs qui respectent le mode d'emploi et portent l'équipement de protection individuel indiqués sur l'étiquette.

Évaluation environnementale

La dose d'application maximale de tépraloxydime est inférieure à la dose d'application maximale d'autres utilisations homologuées de produits contenant du tépraloxydime. L'augmentation de la dose d'application de 33 g m.a./ha à 40 g m.a./ha pour le canola et pour le canola résistant à l'imazéthapyr et à l'imazamox représente donc une dose d'application maximale inférieure à la dose maximale de 50 g m.a./ha homologuée pour le lin, les pois secs et les lentilles.

Une deuxième analyse des quotients de risque pour les plantes terrestres non ciblées a mené à l'ajout sur l'étiquette d'une zone tampon en milieu terrestre de un mètre, alors qu'aucune zone tampon n'y figurait auparavant. L'ajout de cette zone tampon contribue à la réduction des risques en augmentant la protection des plantes terrestres non ciblées.

Évaluation de la valeur

Les données sur la phytotoxicité pour les cultures et sur le rendement issues de huit essais au champ menés sur le canola en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba en 2007 et 2008 ont été présentées. Elles indiquent que l'herbicide Equinox EC ne cause aucun dommage inacceptable au canola lorsqu'il est appliqué à une dose d'application maximale de 0,2 L/ha (40 g m.a./ha). À l'appui de l'utilisation du mélange en cuve composé de l'herbicide Equinox EC à une dose d'application maximale de 40 g m.a./ha et de l'herbicide Odyssey WDG à une dose d'application de 30 g e.a./ha, une justification a été présentée au lieu de données d'essais. Une justification a aussi été présentée à l'appui d'une modification au libellé du calendrier d'application sur les cultures de canola, le libellé passant de « de l'émergence au stade à six feuilles » à « de l'émergence au stade de rosette (avant la formation des bourgeons et des fleurs) ». Selon les données présentées, l'augmentation de la dose d'application maximale de l'herbicide Equinox EC à 40 g m.a./ha lorsque le produit est appliqué seul ou en mélange en cuve avec l'herbicide Odyssey WDG ainsi que la modification du libellé du calendrier d'application de l'herbicide Equinox EC sont acceptables sur le plan de la valeur.

Conclusion

Au terme de l'évaluation des données présentées, l'ARLA est en mesure d'appuyer la modification à la présente homologation.

Références

Données publiées

N° PMRA	Titre
----------------	--------------

1847220	Other Studies, DACO: 10.6
---------	---------------------------

Données présentées

N° PMRA	Titre
1687246	2008, Application for EQUINOX EC (BAS 620 00H) Herbicide Label Rate Harmonization for use on Canola (All Types), DACO: 10.1,10.2,10.2.1,10.2.2,10.2.3,10.3,10.3.1,10.3.2,10.3.3,10.4,10.5,10.5.2,10.5.3,10.5.4.
1687248	2008, Application for EQUINOX EC (BAS 620 00H) Herbicide Label Rate Harmonization for use on Canola (All Types), DACO: 10.1,10.2,10.2.1,10.2.2,10.2.3,10.3,10.3.1,10.3.2,10.3.3,10.4,10.5,10.5.2,10.5.3,10.5.4
1744234	Non-Safety Adverse Effects - Applicant rationale.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.